

**PROCÈS VERBAL**  
**RÉUNION DU 13 NOVEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de la commune de JOUY, dûment convoqué le 26/10/2020, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Nadia LEITUGA, Maire.

Étaient présents : Monsieur Gilles CARIOU, Monsieur Yves GRIBOT, Madame Alice LIMA, Monsieur Pascal GRASSIN, Monsieur Jérémy SIBOUT, Monsieur Éric GOIS, Monsieur Patrice PICARD, Monsieur Jean-Julien BEAU, Monsieur Christophe COURSON, Monsieur Jacques PROVOST, Monsieur Denis RODRIGUEZ, Madame Laure RAVEREAU, Monsieur Éric MARTINY, Madame Maria VEIGA Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jérémy SIBOUT a été désigné comme secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATIONS**

1. Le Conseil Municipal est informé que les organismes d'habitations à loyer modéré peuvent vendre des logements de leur patrimoine, dans les conditions prévues par le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L443-7 et suivants. Leur vente ne doit pas avoir pour effet de réduire de manière excessive le parc de logements sociaux locatifs existant sur le territoire de la commune. Ainsi, l'avis de la commune d'implantation des logements est sollicité sur l'opportunité et le prix de chacune de ces ventes. Il est donné lecture d'un courrier du 18 septembre 2020 transmis par la société DOMANYS, sollicitant l'avis favorable de la municipalité pour la cession d'un pavillon. Ce pavillon T3 est situé 7 route de Bazoches à Jouy, sur une parcelle de 343 m<sup>2</sup> et la vente est projetée au prix de 76 670,00 €. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la vente de ce bien immobilier au prix proposé par Domanys.
2. Le Conseil Municipal avait été informé fin juin d'une consommation d'eau importante (161 m<sup>3</sup>) pour le local du vestiaire foot. Le Club propose un remboursement total de cette facture d'un montant de 731,30 €. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Autres points de l'ordre du jour**

- Différents devis sont présentés au Conseil pour la future installation d'un point d'eau incendie (citerne souple) sur le site du bassin d'orage au hameau des Bordes. Le devis de Monsieur Suard pour la mise en forme de la plateforme et de l'aire de retournement est validé, ainsi que celui de l'entreprise Sébastien Jardin pour le déplacement de la clôture et de la création d'un portillon. Les devis pour l'achat de la citerne souple restent en stand-by, les travaux ne devant débuter que dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, son acquisition ne se fera qu'au terme de ceux-ci.
- Il est rappelé au Conseil Municipal que, jusqu'à cette année, le contrôle des points d'eau incendie était assuré par le SDIS de l'Yonne (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Le contrôle de ces PEI est maintenant à la charge des communes. Pour cette prestation de contrôle, le devis de Monsieur Chevallier est accepté par le Conseil.
- Suite au renouvellement du Conseil Municipal, la Préfecture demande de désigner 2 membres de l'Assemblée (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger au sein de la commission de révision des listes électorales chargée de statuer sur les recours à l'encontre des décisions prises par le Maire (inscriptions et radiations). Madame Laure Ravereau est désignée titulaire de cette commission et Monsieur Jérémy Sibout, suppléant.
- Il est fait lecture au Conseil d'un courrier de l'école La Salle – Sainte-Marie de Nemours pour une demande de financement à la commune de Jouy, étant précisé que 2 enfants de Jouy fréquentent cette école. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable à cette participation. La commune priorise les financements au profit de l'établissement scolaire de Jouy.
- La rédaction du Petit Journal qui paraîtra en fin d'année est confiée à Laure Ravereau, avec le concours des autres membres pour des apports d'articles ou de photos.
- Un point est fait sur l'avancement du projet de création de la halte-garderie dont l'ouverture est prévue à la rentrée de septembre 2021. Madame Sandrine Cariou, agent de la commune, a commencé début novembre les stages nécessaires à l'obtention du CAP Petite Enfance, d'abord à l'école maternelle de Jouy pour 8 semaines et ensuite à la crèche de Chéroy/Saint-Valérien pour 7 semaines. Des renseignements seront pris prochainement sur les conditions d'ouverture de cette structure.

## **Questions diverses**

- Un compte-rendu du conseil d'école, réalisé en vidéoconférence le 12 novembre, est fait. Total des effectifs de chaque classe et bilan de leurs activités en cours et à venir.
- Est évoqué un problème récurrent de stationnement gênant occasionnés par des poids lourds sur la départementale à hauteur de l'entreprise EURIAL ; le Conseil Départemental, par l'intermédiaire de Madame Delphine Grémy, sera contacté à ce propos.
- L'éclairage public sur des secteurs défaillants de la commune (Les Blins, Les Brouets...) sera à revoir dans sa globalité sur 2021 (ampoules plus performantes, extension à envisager...)
- Des devis pour des pare-ballons, à installer le long du terrain de foot, ont été demandés à différentes sociétés. Un seul est arrivé en mairie pour le moment : le projet reste en attente d'autres propositions.
- Madame Alice Lima fait un compte-rendu de la réunion avec l'UNA (Association d'Aide à Domicile du canton de Chéroy), sur le rapport d'activités 2019, sur l'évolution des heures prestataires et repas avec un bilan global du portage sur l'année 2019.
- L'UTI sera contacté pour un problème de signalisation jugée insuffisante au lieu-dit Flot-Mesnil suite à un accident à cet endroit.
- Le Conseil valide la proposition de Madame le Maire sur la fourniture de masques pour les enfants de l'école de Jouy pour une durée de 2 mois.